



LES ENJEUX DE LA FORMATION, SON DÉROULEMENT ET LES CONDITIONS DE PASSAGE DES ÉPREUVES DE L'EXAMEN À LA CATÉGORIE « B » DU PERMIS DE CONDUIRE

Les enjeux de la formation à la conduite

En France, la route est la première cause de mort violente et concerne une part importante des conducteurs débutants. La vitesse est la première cause des accidents mortels en France [31%], suivie de l'alcool, puis des stupéfiants [19% et 9%].

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route. Pour aider ces nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-faire, savoir être et savoir devenir.

C'est pourquoi la formation doit permettre :

- De comprendre que les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité. L'accident est la conséquence d'un dysfonctionnement du système homme-véhicule-environnement, la formation constitue une approche qui prend en compte ces trois composantes ;
- De prendre conscience des facteurs de risque ;
- D'adopter une conduite apaisée, respectueuse des autres usagers, respectueuse de l'environnement ;
- D'adopter une conduite responsable.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante, les parcours de formation proposés nous permettront de vous guider dans votre progression avec l'aide de votre enseignant diplômé de la sécurité routière ou de votre accompagnateur.

Le déroulement de la formation

• Une évaluation préalable avant l'entrée en formation. Cette évaluation porte sur vos capacités sensori-motrices ; vos connaissances ; vos capacités de compréhension et de mémoire ; vos aspects émotionnels et vos capacités de perception. Elle est réalisée en voiture avec votre enseignant.

Cette évaluation permet l'estimation du nombre de leçons nécessaire à votre formation. Cette formation sera d'au moins 20 heures pratique pour la catégorie B, sauf si vous êtes déjà titulaire d'une autre catégorie de permis (sauf les catégories AM et B1) et au moins 13 heures pour la catégorie B78.

Suite à cette évaluation, un contrat de formation est établi.

Le volume d'heures de conduite peut être revu d'un commun accord entre les différentes parties au cours de votre formation.

• Des cours théoriques exposant des grands thèmes de la sécurité routière, des séries d'entraînement et des examens blancs conformes aux conditions d'examen, sont organisés en présentiel à l'auto-école et à distance sur le site PREPACODE ENPC avec votre login et mot de passe.

Vous pouvez suivre votre progression et vos statistiques sont transmises à votre enseignant pour un suivi personnalisé.

Dès que vous atteignez le niveau requis vous pouvez vous présenter à l'épreuve du code de la route.

Vous pouvez vous former en alternant la formation théorique et la formation pratique.



- Un apprentissage progressif de la conduite.

4 compétences générales sont enseignées, ces compétences sont détaillées dans votre livret d'apprentissage. Vous allez dans un premier temps apprendre à maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible voire nul, dans un second temps apprendre à appréhender la route et circuler dans des conditions normales, puis apprendre à circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers et enfin apprendre à pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Chaque compétence est détaillée en sous-compétences qui sont travaillées dans différents domaines didactiques : Procédures ; Risques ; Influences de l'entourage/ pressions sociétales.

Pour chacun des objectifs de votre programme, votre formateur mettra en place des évaluations. Pour ce faire, il vous précisera les critères et les conditions de réussite. Il vous sera ainsi possible de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser. De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles du livret.

En fin de leçon votre enseignant rempli votre fiche de suivi qui retrace votre progression et valide vos compétences et vous invite à remplir votre livret.

Durant la formation, pour évaluer votre autonomie sur les compétences générales de votre programme de formation, des bilans de compétences sont organisés.

En fin de formation votre enseignant procède à un bilan de compétences pour évaluer votre aptitude au passage à l'examen pratique du permis de conduire. Il s'effectue dans le cadre d'un examen blanc pour retrouver les conditions de l'examen.

Lorsque l'ensemble des compétences requises est validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

Les cours pratiques sont individuels et peuvent être dispensés par plusieurs enseignants.

- L'utilisation systématique du livret d'apprentissage comme outil de dialogue entre l'élève et l'enseignant.

Ce livret d'apprentissage est avant tout un outil pédagogique utilisé conjointement par l'élève et l'enseignant de la conduite pour matérialiser les objectifs et la progressivité de la formation.

La détention du livret d'apprentissage est obligatoire pour toute personne apprenant à conduire un véhicule, sur les voies ouvertes à la circulation publique en vue de l'obtention du permis de conduire (art. R. 221-3 du code de la route).

- Accompagner l'élève à chaque présentation à l'examen pratique. Le départ de l'auto-école se fait une heure avant l'examen pour être 30 minutes avant sur le centre de l'examen. Il faut que l'élève soit muni d'une pièce d'identité en cours de validité.

- Mettre en place la formation continue de nos enseignants à chaque fois que cela est nécessaire.

- Mesurer la satisfaction de nos élèves.



Les épreuves du permis de conduire de la catégorie B

L'examen théorique général :

L'épreuve se passe dans un centre d'examen géré par un opérateur privé.

C'est une épreuve de type QCM.

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

L'examen pratique comprend :

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- Réaliser un freinage pour s'arrêter avec précision et réaliser une manœuvre en marche arrière ;
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours ;
- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans la grille d'évaluation ci-après.

Bilan des compétences		Niveau d'appréciation				Autonomie conscience du risque			
		E	0	1	2	3			
Connaître et maîtriser son véhicule									
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord							Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
Effectuer des vérifications du véhicule									
Connaître et utiliser les commandes									
Appréhender la route									
Prendre l'information									
Adapter son allure aux circonstances									
Appliquer la réglementation									
Partager la route avec les autres usagers									
Communiquer avec les autres usagers							0	0	0
Partager la chaussée							0,5	0,5	0,5
Maintenir des espaces de sécurité							1	1	1
Sous-totaux									
Courtoisie au volant							+1		
Conduite économique et respectueuse de l'environnement							+1		
Total général									

Bilan des compétences		Niveau d'appréciation				Autonomie conscience du risque					
		E	0	1	2	3					
Connaître et maîtriser son véhicule											
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord							Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome		
Effectuer des vérifications du véhicule											

En cas de réussite, le Certificat d'Examen du Permis de Conduire (CEPC) sera votre justificatif auprès des forces de l'ordre en attendant votre permis de conduire. Ce document est valable 4 mois maximum.

En cas de réussite, vous serez en période probatoire avec 6 points sur votre permis de conduire.